

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :**  
**2015\_39\_2**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L' an deux mille quinze , le jeudi 29 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 26 Octobre 2015

**Présents** : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

**Absent(s)** : Monsieur BERNIER WILFRID

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

**Objet : Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition d'un ordinateur**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquérir un nouvel ordinateur qui sera mis à disposition des administrés gratuitement (visualisation du cadastre, internet, etc...).

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Régional au titre de la FRIL représentant 25 % du montant total HT des travaux soit : 127,35 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander une subvention au Conseil Régional au titre de la FRIL pour l'aquisition d'un nouvel ordinateur;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cet effet.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 29/10/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT